



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 12 juin 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	56

Date de convocation

6 juin 2024

Développement économique – Elargissement de la RD473 à Charmes-sur-l'Herbasse – Marché de travaux

**N° de la délibération
2024-301**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 12 juin 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mmes Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORiot, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques Pochon, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à sa suppléante Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2123-1 1°,

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que dans le cadre de sa compétence en matière d'économie sur son territoire, ARCHE Agglo accompagne le projet d'implantation d'une maroquinerie de luxe sur la commune de Charmes-sur-l'Herbasse.

Considérant que l'implantation de cette unité de production de maroquinerie génère une augmentation sensible du trafic sur la RD 473,

Considérant que les caractéristiques actuelles de la RD 473 ne sont pas adaptées au trafic et qu'il convient en conséquence de réaliser des travaux d'aménagement de la RD 473 pour sécuriser les déplacements des automobilistes et des cyclistes,

Considérant que le conseil départemental a souhaité déléguer sa maîtrise d'ouvrage à ARCHE Agglo pour la réalisation desdits travaux et ce conformément aux 2 conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée « volet études » en date du 28/03/2022 et « volet travaux » approuvé par délibération en date du 12 juin 2024.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à une consultation de travaux relative à des aménagements de recalibrage de la RD 473 à Margés et ce, en qualité de maître d'ouvrage délégué.

Au regard de l'estimation du marché de travaux évaluée à 1 781 097.50 € HT, conformément aux études de projet réalisées par SEDIC, maître d'œuvre de l'opération, il convient de lancer la consultation selon une procédure adaptée en application de l'article R.2123-1-1° du code de la commande publique et comportant les caractéristiques substantielles suivantes :

- Marché de travaux alloti de la manière suivante :
Lot n°1 : Voirie et aménagements (estimation 1 642 197.50 €)
Lot n°2 : Dévoiement de la fibre (estimation 138 900 €)
- Marché comptant une tranche:
Le lot n°1 comporte une tranche ferme : calibrage de la voirie actuelle, sur une longueur de 2 320 m entre le croisement RD 121/RD 473 et l'ouvrage de franchissement du ravin de la Mère d'Eau du Randon et une tranche optionnelle : reprise mur en pierre existant
- Marché autorisant les variantes : les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base) mais peuvent pour le lot n°1 également présenter une offre comportant des variantes et respectant au minimum la Garantie de la portance à 50 MPA sur la partie supérieure des Terrassements (PST)
- Durée du marché : La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'au parfait achèvement des travaux.
- Critères d'analyse des offres : 40 points pour le prix et 60 points pour la valeur technique

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- **AUTORISE** le lancement de la consultation selon une procédure adaptée,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché et les avenants éventuels ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 12 juin 2024.